

L'APPRENTISSAGE DU SUFFRAGE UNIVERSEL

L'histoire politique française, entre 1789 et 1944 est marquée par une initiation au suffrage universel. Les suites de la Révolution française marquent les balbutiements du suffrage, 1944 et le droit de vote des femmes caractérise sa consolidation.

Le suffrage universel, c'est le droit de vote pour tous les citoyens, sans restriction de capacité, de fortune ou d'hérédité. Il peut cependant comporter des restrictions d'âge et de sexe. Il n'existe pas de définition absolue ; il se définit surtout par opposition au suffrage censitaire, restreint.

En septembre 1789 est proclamée la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Mais ceux-ci n'incluent pas explicitement le droit au suffrage. Les constituants divisent la population entre citoyens passifs et actifs, seuls ces derniers ayant le droit de vote. La distinction se fait à partir de critères de fortune et d'hérédité.

En 1791, le corps électoral compte ainsi plus de 4 millions de citoyens actifs, excluant environ 3 millions de citoyens passifs. Cette constitution est alors quantitativement proche du suffrage universel, mais juridiquement à la limite du suffrage censitaire.

A l'issue de l'insurrection du 10 août 1792, qui renverse la royauté, un décret supprimant la distinction citoyen actif – passif est adopté le lendemain. De plus il rabaisse l'âge légal pour pouvoir voter (plus de 21 ans), et facilite les conditions d'éligibilité. Mais le suffrage n'est pas encore universel car il exclut les domestiques.

La Constitution du 24 juin 1793 proclame que le peuple souverain est l'universalité des citoyens français, et qu'il nomme directement les députés. Mais cette Constitution ne sera jamais appliquée, et restera pour les républicains, et les minorités avancées, une référence. Pour les autres, le suffrage universel est assimilé à la tyrannie des minorités terroristes.

La Constitution de 1794 revient à la distinction entre citoyens actifs et passifs. C'est ensuite sous le Consulat et le 1^{er} Empire qu'apparaît explicitement le terme de suffrage universel, mais il n'est pas vraiment mis en place, car subsiste la pratique du plébiscite et des élections fortement surveillées.

Sous la Monarchie de Juillet est instauré un suffrage fortement censitaire ; le droit de vote n'est accordé qu'à ceux qui paient un minimum d'impôts et de cens. Forte réduction du nombre d'électeurs. Mais cette période est également marquée par un abaissement du cens et par la mise en place en 1831, d'élections municipales, ce qui constitue une avancée vers une universalité du suffrage. Ainsi, plus de 2 millions de personnes font leur apprentissage de citoyen. C'est la descente de la politique vers les masses populaires.

De 1830 à 1847, les revendications pour une réforme électorale se multiplient, en particulier de la part des démocrates socialistes qui réclament une réforme radicale du

suffrage. Pour eux, le suffrage universel est indispensable, non seulement au nom de l'égalité des individus mais aussi pour éviter une révolution violente.

A droite, les légitimistes sont également des partisans du suffrage universel, mais pour d'autres raisons. Pour eux, c'est une manière d'accepter une évolution jugée inéluctable et de préserver un pouvoir fondé sur la mobilisation des liens de clientèle de la société traditionnelle.

Plus à gauche, les membres des sociétés secrètes, et plus tard les premiers socialistes et communistes n'ont qu'une confiance limitée dans ce suffrage, synonyme de conservatisme, car le peuple ne peut choisir librement ses représentants, faute d'instruction suffisante. Il est, pour eux, nécessaire d'établir une dictature temporaire le temps d'envoyer dans les départements des citoyens chargés d'y porter la lumière démocratique.

Le 24 février 1848, la République est établie ; et le 2 mars le suffrage universel direct.

Cette date marque le véritable départ de l'apprentissage du suffrage universel en France. Il prend ainsi racine dans l'histoire politique de la France. Et son apprentissage peut se découper en 3 périodes distinctes.

Tout d'abord, comment il se construit, avant de voir qu'il a pu être détourné au profit du pouvoir, et enfin terminer avec son enracinement.

I) La 2nde république : l'édification du suffrage universel (1848-1851)

1. La révolution de 1848 et l'instauration du suffrage universel

Depuis plusieurs mois, des banquets réformistes, sortes de manifestations conviviales de Républicains revendiquant le suffrage universel, étaient organisés à Paris, ainsi qu'en Province. Le 22 février 1848, un de ces banquets est interdit par les autorités, et est donc annulé par les organisateurs. Cependant, une manifestation prévue de longue date, rassemblant des étudiants et des ouvriers pour les mêmes motifs, elle aussi interdite, est maintenue. Son ampleur surprend les autorités, qui finissent par envoyer la Garde Républicaine. Celle-ci est composée en majorité d'hommes n'ayant pas non plus le droit de vote, et ils sympathisent avec les manifestants. Le soir, cette foule est mise en joue : il y a 16 morts. Les corps sont promenés dans Paris toute la soirée, et ainsi commence la Révolution.

Le roi est obligé d'abdiquer.

Le 24 février (le lendemain), un gouvernement provisoire, composé notamment de Lamartine et de Ledru-Rollin, est mis en place. Le 5 mars, ce gouvernement émet un décret qui instaure le suffrage universel direct.

➤ Tous les hommes de plus de 21 ans ont le droit de vote. Sont exclus : les femmes ; les domestiques, les militaires.

Le sentiment d'euphorie générale qui suit cet événement réduit au détail les imperfections de ce nouveau mode de scrutin (exclusion de certaines catégories de population, abandon du ballottage).

Partout en France on célèbre l'unité nationale, la fraternité. De nombreuses fêtes sont organisées, rassemblant toutes les couches de la société, ouvriers, paysans, intellectuels...

Lamartine dira : « Il n'y a plus de prolétaires en France ».

Le 20 avril, 1 million de personnes se rassemblent à Paris lors de la grande fête de la fraternité. On dit alors que les divisions sociales ont été surmontées grâce au suffrage universel.

D'ailleurs, lors des élections du 23 avril 1848, les gens vont voter plus pour célébrer l'unité nationale que pour départager des programmes ou exercer un acte de souveraineté. Lors de ces élections, 83,5% des électeurs se rendent aux urnes, et c'est un score énorme, inespéré.

Le credo des Républicains est que « par le vote universel, on a le seul moyen de terminer véritablement la Révolution. On conçoit le suffrage non comme l'instrument politique d'un débat pluriel, mais comme un geste d'adhésion, une manifestation symbolique d'appartenance à la collectivité.

2. La réaction des conservateurs : du mécontentement à l'état de grâce

La réaction des Conservateurs est bien sur le mécontentement, au départ, mais la première Assemblée élue est composée de Républicains très modérés. Par exemple, elle approuve la répression de l'insurrection de juin 1848

A l'automne 1848, aux élections municipales et départementales, le vote conservateur augmente, et cette augmentation est encore confirmée lors des élections présidentielles du 10 septembre avec l'élection de Louis-Napoléon Bonaparte, et la confirmation du vote en faveur du « Parti de l'ordre ».

Les Conservateurs finissent par considérer le suffrage universel comme une arme, puisqu'il se retourne contre ses défenseurs. Chez les Républicains, c'est la consternation.

Lamartine : « Le suffrage universel ! Il est une énigme et contient un mystère. »

Proudhon : « Le suffrage universel est une mystification, il a menti au peuple. Le peuple, après l'élection de Louis-Napoléon, a parlé comme un homme ivre. »

Le 13 mai, ce sont les élections générales. On assiste à un prolongement de cet état de grâce pour les Conservateurs. Ils remportent près de 2/3 des sièges de l'Assemblée constituante. Les républicains modérés sont éliminés.

Donc, finalement, les Cons se rallient au suffrage universel, puisque celui-ci sert leurs intérêts.

Jusqu'à un certain point, et l'élection du candidat montagnard aux élections partielles du 10 mars 1850, provoque un véritable choc à droite. Elle change subitement d'avis, et prend conscience des dangers que peut représenter le suffrage universel.

3. La modification de la loi et le coup d'Etat de Louis- Napoléon Bonaparte

Thiers : « je ne m'étais pas converti au suffrage universel ; car si, depuis deux ans, je me suis résigné à beaucoup de choses, je ne suis converti à aucune. » Pour lui, le maintien de la domination de classes est au-dessus du suffrage universel « Il y a un socialisme impossible, car il conduirait à perdre la France et à perdre la société »

Pour la droite il devient nécessaire de modifier le système électoral. Mais la Constitution ne permet pas de revenir sur le suffrage universel, et laisse une marge de manœuvre réduit pour les réformes. On ne peut pas revenir au suffrage censitaire, car ce n'aurait pas été accepté. Ils ne peuvent changer que la seule variable constitutionnellement utilisable : le domicile.

La loi du 31 mai 1850 impose une condition de 3 ans de domicile pour obtenir le droit de suffrage. Le nombre d'électeurs recule d'un peu moins de 3 000 000 de personnes, soit 1/3 du total. C'est la classe ouvrière urbaine qui est la plus visée, car les conditions de logement sont

instables. (A Paris, le nombre d'électeurs chute de 60%). C'était exactement l'effet escompté par la droite.

Cette loi provoque immédiatement la colère des Républicains. Un vaste mouvement de pétitionnement mobilise l'opinion démocratique, et de nombreuses manifestations sont organisées.

Louis-Napoléon sent le parti qu'il peut tirer de ce mécontentement. Bien qu'il ait soutenu le projet de réforme, il demande le retrait de la loi, prétextant un nombre trop élevé de personnes exclues du vote.

Le jour de son coup d'Etat, sa première mesure est ainsi de rétablir le suffrage universel.

II) L'expression de la souveraineté altérée (1851-1868)

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 transforme la fonction même du suffrage universel. L'exécutif est dominant et il pèse sur le processus électoral afin d'obtenir la légitimité nécessaire à la poursuite de son action.

Louis-Napoléon établit une dictature derrière des apparences démocratiques, mais cela permet de mettre en place le suffrage universel comme pratique de vote.

1 Les instruments du pouvoir.

Il s'agit du plébiscite et de la candidature officielle.

Tout d'abord, face à la loi du 31 mai 1850, qui limitait le droit de vote, Louis-Napoléon rétablit le suffrage universel, mais avec des restrictions : les colonies n'ont pas de représentants, les militaires ne peuvent voter que dans leur commune d'appartenance (ce qui est rare du fait de leur présence en caserne). Ce suffrage n'est donc pas aussi large qu'en 1848.

Louis-Napoléon utilise donc le plébiscite pour faire adopter des textes constitutionnels. Il fait ainsi approuver son coup d'Etat, qui devient ainsi une mission légitimée par le suffrage ; une prolongation des pouvoirs du président, ainsi que des principes généraux du nouveau projet institutionnel.

Puis par un 2nd plébiscite, il vient sanctionner une modification constitutionnelle et le passage à l'Empire. Ce plébiscite se déroule dans le calme (le 1^{er} a lieu alors que les libertés sont suspendues, que 32 départements sont en état de siège, que l'atmosphère politique est troublée), ce qui donne un plus large et sincère assentiment au régime (97% de oui)

Enfin le plébiscite de 1870 qui est juste une manœuvre politique pour réunifier et conforter la majorité au pouvoir, et ainsi porter un coup à l'opposition.

Le plébiscite reste néanmoins exceptionnel. Les élections législatives étant le principal moyen de vérifier la confiance du peuple dans le gouvernement.

A l'utilisation du plébiscite, s'ajoutent des modifications du mode de scrutin. D'abord par la constitution de 1852, puis par des décrets.

Le scrutin devient ainsi de circonscription plutôt que de département. Un découpage habile des circonscriptions est fait afin de noyer dans l'électorat rural l'opinion moins contrôlable des villes. Il y a aussi une baisse de la représentativité : on passe de 750 à 261 députés. Enfin le scrutin a lieu à la commune et non plus au chef lieu de canton, et l'appel au

vote se fait par ordre alphabétique. Cela augmente les pouvoirs et l'importance des maires ; mais comme ils sont nommés par le régime, cela permet surtout d'avoir des moyens de contrôle et parfois de pression sur le vote.

Il y a surtout la campagne officielle, qui est mise en place par une circulaire du 11 février 1852. Il s'agit, en fait, de manœuvres destinées à favoriser le candidat du gouvernement, le candidat officiel. Celui-ci voit ses frais de campagnes payés par le contribuable, il est le seul à avoir droit à l'affiche blanche, plus voyante (les autres sont sombres), et les maires lui apportent leur soutien. Ce qui fait qu'il est souvent le seul candidat dans certaines circonscriptions.

Le seul avantage pour le peuple est que le découpage par circonscription a permis une relative émancipation des électeurs face à l'influence cléricale, et quelquefois face aux notables (dans les cas où il n'y a pas de candidature officielle). Mais dans l'ensemble, l'expression du peuple est bâillonnée, dirigée vers les hommes de Louis-Napoléon.

Cela a permis d'inscrire le suffrage universel dans la pratique électorale.

2 La transformation du citoyen en électeur.

Le régime impérial a largement contribué à la consolidation du suffrage universel. Les élections familiarisent l'électorat avec le vote. Mais les pouvoirs publics durent fortement lutter contre l'abstention. Et c'est surtout le cas lors des législatives, où l'enjeu national est mal perçu, et la présence d'un seul candidat face à l'électorat entraîne un sentiment d'inutilité dans l'action de voter.

L'abstention est défavorable au régime, que ce soit par indifférence ou par protestation, comme le font les républicains qui n'ont pas de candidats à soutenir. Le régime s'emploie donc à amener les électeurs aux urnes, surtout dans les campagnes où le vote est souvent unanime et massif en faveur du régime (par le biais de promesses faites aux maires ; entraînant la cupidité des communes selon les républicains).

Cet effort fit baisser le taux d'abstention, mais il profita surtout à l'opposition qui progressa fortement dans les villes, profitant aussi d'une certaine libéralisation du régime.

Les républicains veulent surtout éduquer la population par la presse, le droit de réunion, l'instruction. D'autant que la position du régime qui se réclame de l'appui donné par le suffrage universel les irrite fortement.

On note quand même un grand contraste entre les villes et les campagnes, même si dans certains départements comme le Gard on parle de sursaut républicain paysan. On constate ainsi une forte augmentation des républicains, qui profitent aussi de la difficulté d'adaptation des autres partis, les orléanistes entre autre, au système électoral.

Il ressort aussi une prise de conscience de l'importance du vote, de ses conséquences.

- Dans les campagnes, le nombre permet d'accorder une certaine valeur et une certaine prépondérance du milieu rural.
- En ville, les ouvriers, par peur de fraudes, vont voter en masse le 2nd jour des élections. Les élections s'étalant sur 2 jours, ils n'avaient pas confiance malgré que les urnes soient gardées.

Louis-Napoléon avait néanmoins compris l'importance de ce système. Normalement, l'échéance normale amenait à voter pour les élections législatives en 1858 ; mais du fait de la

victoire en Crimée, ainsi que le Congrès de Paris, la conjoncture est favorable au régime en 1857. Il dissout alors le corps législatif pour assurer son régime. Et les résultats électoraux, malgré l'abstention, lui donneront raison.

On a vu comment le gouvernement en réclamant le soutien de la population de façon « forcée », en les amenant aussi parfois à riposter, à transformer les citoyens en électeurs.

Et comme le régime impérial ne doit sa survie qu'au lien étroit l'unissant au prestige de l'empereur, on voit comment le suffrage est en train de devenir l'instrument légitime et durable de l'expression et de la vie politique.

III) L'enracinement du suffrage universel (1868 - 1944)

1 La consolidation du suffrage.

En 1868, le gouvernement est affaibli par ses échecs extérieurs et décide de réformer en laissant plus de place à l'opinion publique (loi sur la presse du 11 mai 1868), et les formes modernes de la campagne électorale apparaissent et tendent à se consolider. La légitimité du suffrage est consacrée.

En effet, on assiste à 5 grandes consultations nationales entre 1869 et 1877, et en outre à des élections municipales et cantonales. De plus, de plus en plus d'électeurs savent lire et écrire, et participent à la vie politique en tenant les bureaux de vote par exemple.

Les conservateurs comprennent alors qu'ils ne peuvent faire l'économie du suffrage universel mais ils misent sur le pouvoir compensateur du Sénat. Par ailleurs, les élections assurent une sur-représentation des campagnes à majorité conservatrice grâce au scrutin de liste départemental du 8 février 1871. Néanmoins, les projets de réglementation du suffrage universel florissent. Une nouvelle loi électorale est adoptée le 30 novembre 1875 marquant un recul des exigences conservatrices. Elle permet de nuancer l'intervention du pouvoir exécutif dans l'élection et d'empêcher le découpage arbitraire des circonscriptions par le pouvoir. Cependant l'idéologie conservatrice subsiste grâce à certains aspects de ses lois.

Enfin, la réforme de 1913, consistant en 4 modifications, devait permettre la suppression des inscriptions multiples, le bulletin sous enveloppe, l'apparition des isolements, et la représentation officielle des candidats dans les bureaux de vote. Cet ensemble de mesure a permis au suffrage universel de se consolider énormément.

Pendant la période de 1868 à 1913, on peut dire que ce suffrage universel est d'une part beaucoup utilisé, et d'autre part, perfectionné. Mais il atteint son caractère réellement universel avec le droit de vote des femmes.

2 L'octroi du droit de vote aux femmes, le suffrage enfin universel.

En France, le droit de vote a été accordé aux femmes en 1944, beaucoup plus tard que dans les autres pays européens. Une explication peut se trouver dans la situation sociale et politique de l'époque.

Pour les républicains, les femmes étaient sous l'influence directe de l'Eglise, et elles auraient risqué, par le droit de vote, de donner le pouvoir aux partis cléricaux. Ainsi Alfred Fouillée affirme qu'« il y a déjà tant d'incompétence qui s'occupe de la politique que je ne verrais pas sans inquiétude les femmes se jeter dans la mêlée des partis. Dans les pays catholiques, le vote de la plupart des femmes serait celui des confesseurs qui recevaient eux-mêmes le mot d'ordre de Rome. Au lieu de contribuer au progrès, il amènerait, je crois, un recul ».

De plus le Sénat s'oppose formellement au droit de vote féminin, si bien que lorsque la Chambre des députés le leur accorde en 1919, il rejette cette décision.

Mais le fond du problème c'est que finalement, la femme n'est pas considérée comme un être social et qu'elle est reléguée à son rôle domestique ; elle n'est pas considérée comme un individu à part entière. L'on peut ainsi entendre des explications à ce refus beaucoup plus simple dans des affirmations telles que : « les femmes sont des enfants », ou encore « la bouche de la femme est faite pour sourire et non pour articuler ».

Il y a tout de même un mouvement féministe qui se met en place dès 1848, dont on retiendra quelques noms comme Hubertine Audent qui fonde la société du droit des femmes ; Léonie Rouzade qui pose illégalement sa candidature aux élections de 1881. Elle sera imitée par d'autres qui récolteront parfois assez de voix pour devenir conseillères municipales. Ce qui montre qu'une ouverture aux femmes du vote est acceptée par une partie de la population masculine (la seule à pouvoir voter à ces dates).

Après de multiples propositions de lois (en 1919, en 1925, en 1931 après un discours de P.Valéry), le droit de vote aux femmes est enfin accordé en 1944, pour s'harmoniser avec les autres pays européens. On peut finalement dire que c'est l'une des dernières étapes (avec le droit de vote par procuration en 1946) de la construction, de l'enracinement du suffrage universel.

On a donc vu comment après une longue période d'apprentissage, le suffrage universel s'est imposé. Mais actuellement il révèle un paradoxe ; alors qu'on constate la forte aspiration au suffrage universel dans les pays où le vote est soit interdit soit truquée, les anciennes démocraties connaissent une certaine usure. Les citoyens y sont de moins en moins nombreux à voter, et on s'interroge sur la manière de redonner la parole à tous ceux qui ne sont plus intéressés par la chose publique.

Cela montre le décalage qui existe entre un idéal et une mise en pratique qui fait apparaître ses limites.

La crise du suffrage universel est caractérisée par une forte abstention. Celle-ci peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Tout d'abord, depuis le début des années 1980 avec la montée des valeurs individualistes et le développement du chômage, l'abstention est le signe de l'exclusion économique et marque un phénomène de désinsertion sociale.

Ensuite d'autres facteurs peuvent être pris en compte, comme l'accélération du rythme des consultations électorales qui peut entraîner un phénomène de lassitude chez les électeurs ;

comme l'absence réelle d'enjeu proposé aux citoyens, l'insatisfaction de l'alternative politique, la professionnalisation et le faiblere renouvellement de la classe politique, et enfin le sentiment d'être représenté par des élites éloignées des réalités.

Comment alors rendre au vote toute sa valeur, inciter les citoyens à une démarche plus active et retrouver la dimension politique ?

C'est le développement et la diffusion de nouvelles formes d'expression populaire, comme l'organisation de conseils de quartiers (lieux de délibérations réunissant les partis politiques présents dans la commune) et le développement de la vie associative.

Cela montre que le suffrage universel, perçu comme une utopie capable de faire évoluer des pratiques, existe toujours, même dans les vieilles démocraties.